

**CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE
COMMISSION DES FINANCES**

Rapport sur le Préavis 2018/16

Comptes de l'exercice 2017

**Réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre Ethenoz et consorts
« Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables »**

**Révision de l'article 15 du règlement communal sur la circulation et le
stationnement**

Composition de la commission :

Stéphane Wyssa (Président)	Rapporteur	COFIN
Daniel Dubas	Rapporteur	Sous-commission CD
Fabrice Moscheni	Rapporteur	Sous-commission SE
Anne-Françoise Decollogny		Sous-commission SE
Alain Hubler	Rapporteur	Sous-commission SCS
Valentin Christe (2 ^{ème} vice-président)		Sous-commission SCS
Jean-François Cachin	Rapporteur	Sous-commission LEA
Benoît Gaillard		Sous-commission LEA
Vincent Brayer (1 ^{er} vice-président)	Rapporteuse	Sous-commission EJQ
Sara Gnoni		Sous-commission EJQ
Gianni-John Schneider	Rapporteur	Sous-commission FIM
Philippe Miauton		Sous-commission FIM
Romain Felli	Rapporteur	Sous-commission SIL
Johann Dupuis		Sous-commission SIL

Municipalité : Florence Germond, Directrice des finances et de la mobilité

Administration : M. Emmanuel Bourquin, Chef du service des finances
M. François Vaney, Économiste
M. Javier Vences, Chef de la comptabilité générale
Mme Elisabeth Huber, Adjointe administrative.

Date des séances : 9, 16 et 23 mai 2018

Lieux : Salle des Commissions de l'Hôtel de Ville et salle de conférence FIM à Chauderon

Table des matières

1. Travail de la commission	3
2. Remerciements.....	3
3. Comptes 2017	3
3.1. <i>Introduction.....</i>	3
3.2. <i>Considérations générales.....</i>	4
3.3. <i>Charges et revenus</i>	4
3.4. <i>Plafond d'endettement</i>	5
3.5. <i>Comptes des investissements 2018</i>	5
3.6. <i>Analyse des Directions</i>	6
4. Réponse au postulat de M. Pierre Ethenoz et consorts « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables »	14
5. Révision de l'article 15 du règlement communal sur la circulation et le stationnement.....	14
6. Conclusions finales	15

1. Travail de la commission

Ce préavis a été traité par la Commission des finances dans le courant du mois de mai 2018, avec trois séances plénières et de nombreuses visites.

Les Commissaires aux finances, organisés en sept sous-commissions, ont visité l'ensemble des directions de la Ville afin d'obtenir les informations utiles à l'analyse des comptes et à l'établissement de leurs rapports. Ils ont pu analyser l'ensemble des données à leur disposition et poser les questions relatives à leurs interrogations.

La Commission des finances a pris connaissance de ces rapports lors de ses séances plénières et les a approuvés un par un. Les rapports ayant tous été approuvés par la Commission, les observations retranscrites ne seront pas votées en plénum.

La Commission des finances a travaillé dans un esprit de sérieux et avec une grande application. Dans le même esprit, ce rapport souhaite retransmettre au Conseil communal la minutie du travail des sous-commissaires dans chacune des directions de la Ville.

La Commission des finances a également étudié les deux autres points du préavis de la Municipalité, mais elle tient à souligner qu'elle regrette que la Municipalité ait choisi d'inclure ceux-ci dans le même préavis que les comptes 2017, sachant que la période est déjà importante en termes de charge de travail pour les commissaires. Cette façon de faire doit rester exceptionnelle. Une remarque similaire avait déjà été formulée par la Commission des finances en 2014 dans le rapport du préavis 2014/17 par son président Philippe Clivaz.

2. Remerciements

La Commission des finances tient à remercier tous les intervenants de l'administration qui ont été auditionnés et qui ont pu apporter l'ensemble des réponses demandées, mais tout particulièrement M. Emmanuel Bourquin, Chef du service des finances, ainsi que Mme Elisabeth Huber, M. François Vaney et M. Javier Vences. Elle adresse également ses vifs remerciements à Mme la Directrice Florence Germond.

3. Comptes 2017

3.1. Introduction

La Commission des finances atteste avoir reçu le résultat de l'audit effectué par le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL) concernant les comptes, le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, et l'annexe, intégrant notamment la liste des engagements hors bilan et le rappel des ententes intercommunales, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

3.2. Considérations générales

Les comptes 2017 affichent sur un déficit de 8.6 millions, en hausse par rapport aux comptes 2016 de 8.8 millions mais en-dessous du budget 2017 de 31.4 millions.

Les charges de fonctionnement sont en hausse de 25.3 millions (1.4%) par rapport aux comptes 2016. Cette augmentation prend en compte la mise en œuvre du nouveau système de rémunération Equitas financé à hauteur de 4.3 millions.

Les comptes 2017 présentent une augmentation de 23.2 millions (1.3%) de recettes par rapport aux comptes 2016. Ce résultat s'explique surtout par des recettes fiscales plus importantes.

Les impôts des personnes physiques a atteint 375 millions en 2017, soit une augmentation de 6.1 millions (4.4%) en comparaison du budget, et une amélioration de 10.8 millions (3%) par rapport aux comptes 2016. L'impôt sur la fortune a dépassé le budget de CHF 1.8 million (5.1%).

Les recettes fiscales des personnes morales progressent de 11.2 millions par rapport au budget 2017 et de CHF 0.8 million par rapport aux comptes 2016. La conjoncture économique existante au moment de l'élaboration du budget avait conduit à une estimation prudente des impôts sur le bénéfice et le capital.

L'analyse des comptes 2017 confirme la pertinence des mesures de gestion financière mises en œuvre par la Municipalité pour maîtriser son budget mais profite également de l'embellie conjoncturelle.

Au niveau des investissements, de nombreux projets ayant été mis en attente en 2017, ceux-ci atteignent 149.1 millions au brut et 132.5 millions au net, soit 83.4 millions en dessous du chiffre brut prévu au budget.

3.3. Charges et revenus apurés

Charges apurées

Charges (en millions de CHF)	C2016	C2017	Variation	En%
Charges de fonctionnement publiées	1'830.1	1'906.2	76.1	4.2%
- Augmentation des imputations internes		-4.2		
- Augmentations des achats d'énergie (entièrement refacturés)		-1.3		
- Attribution au fonds de fluctuation de valeur des titres	-19.2	-3.9		
- Attributions à des fonds et provisions et amortissements PF		-60.6		
Total des charges apurées	1'810.9	1'836.2	25.3	1.4%

Revenus apurés

Revenus (en mios de CHF)	C2016	C2017	Variation	En%
Revenus de fonctionnement publiés	1'830.3	1'897.6	67.3	3.7%
- Augmentation des imputations internes		-4.2		
- Diminution des ventes d'énergie (entièrement refacturés)		5.4		
- Réévaluation de titres (attribution au fonds)	-19.2	-3.9		
- Prélèvements sur fonds et provisions		-60.6		
Total des revenus apurés	1'811.1	1'834.2	23.2	1.3%

3.4. Plafond d'endettement

Sur la base du bilan publié au 31 décembre 2017, la dette brute et l'endettement net évoluent comme suit :

En million de CHF	31.12.2016	31.12.2017	Variation	Diff %
Dette brute	2'466.1	2'479.4	+ 31.3	+1,25 %
Endettement net	1'999.8	1'995.0	-4.8	-0,24 %

Il s'agit de rappeler que le plafond d'endettement net pour la présente législature est fixé à CHF 2.4 milliards.

3.5. Comptes des investissements 2018

Les investissements du patrimoine administratif se sont élevés à 83.4 millions en dessous du budget prévu. Ceci s'explique par des décalages de projets ou des dépenses annuelles inférieures.

S'agissant de l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement, il s'élève à 132.8 millions et permet de couvrir l'intégralité des investissements de la Ville.

3.6. Analyse des Directions

3.6.1 Culture et développement urbain (CD)

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2017 de la Direction susmentionnée est composée de M. Daniel Dubas (rapporteur).

Introduction

La sous-commission, représentée uniquement de M. Daniel Dubas en raison de la démission de l'autre sous-commissaire du Conseil communal, a siégé le 18 avril 2018 et le 20 avril 2018.

Charges

Nous pouvons constater que les comptes 2017 de la Direction de la culture et du développement urbain (CD) révèlent, cette année encore, une bonne maîtrise des charges (-1.12% par rapport au budget 2017).

L'écart par rapport aux comptes 2016 (+6.04%) doit être interprété avec prudence à cause des remaniements organisationnels opérés par la nouvelle Municipalité en 2016. Il apparaît cependant qu'il est principalement dû à une augmentation importante de la participation à des charges cantonales.

Revenus

Les revenus sont globalement dans la cible et légèrement au-dessus du montant budgété (0.4%). Les revenus plus importants que prévus du Contrôle des finances s'expliquent par un certain nombre de mandats d'audit réalisés à l'extérieur et facturés par la ville.

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2017 de la direction CD.

Vote de la COFIN

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de la direction CD à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

3.6.2 Sécurité et économie (SE)

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2017 de la Direction susmentionnée est composée de Mme Anne-Françoise Decollogny et M. Fabrice Moscheni (rapporteur).

Introduction

Les comptes 2017 sont en ligne avec le budget 2017, si on y inclut les crédits supplémentaires. Budgété à 82 millions, l'excédent de charges est finalement de 80 millions. On peut donc en

déduire que la Direction a pu optimiser sa gestion d'environ 2 millions (soit 0.7%) par rapport à ses charges (soit 277 millions).

Par rapport à l'année 2016, les charges et les revenus sont en hausse d'environ 10 millions (soit +3.7% de charges et +5.4% de revenus).

En 2017, les crédits supplémentaires sont de 2.855 millions et de 2.673 millions pour, respectivement, les charges et les revenus. La planification budgétaire a donc un taux de déviance de 1% et de 1.4% pour respectivement les charges et les revenus.

Charges

On constate, pour presque tous les services, des charges moins élevées que le budget, sauf pour le service de l'eau.

Pour ce service, l'augmentation des charges est compensée par une augmentation des produits. L'origine de cette augmentation vient d'un revenu plus important que budgétisé et en conséquence d'attributions aux réserves plus importantes. En effet, le service de l'eau ne peut pas, selon la loi, être bénéficiaire. Dès lors, il doit afficher un résultat d'exploitation en équilibre entre les charges et les recettes. Afin de parvenir à cet équilibre, tout excédent de recettes est donc mis dans des fonds de réserves, qui sont affectés. La surveillance est effectuée par M. Prix.

Revenus

Pour les revenus, on constate que les comptes sont en ligne avec le budget à l'exception du Corps de police (-12.51%), des Pompes funèbres officielles (-5.6%) et l'Évacuation des eaux claires et usées (+22.25%).

Observation

Bien que le quartier cellulaire soit facturé au Canton, les frais d'audition faite par le PJ pour le procureur ne sont pas facturés au Canton. Cela correspond à environ 15 EPT qui travaillent sans compensation du Canton (~3 millions par an). La Municipalité nous a fait savoir qu'une discussion est en cours avec ce dernier pour une facturation partielle ces prochaines années.

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2017 de la Direction SE.

Vote de la CoFin

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de cette direction à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

3.6.3 Sports et cohésion sociale (SCS)

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2017 de la Direction susmentionnée est composée de Messieurs Alain Hubler (rapporteur) et Valentin Christe.

Introduction

On mentionnera le fait que certaines comparaisons ne sont pas possibles, du fait de la réorganisation des dicastères de la Ville et de la création au 1er janvier 2017, d'un secrétariat général au sein de la direction des Sports et de la cohésion sociale.

Revenus

Les revenus sont en légère augmentation au Service des sports (+ fr. 82'401.83), au Service social (+ fr. 11'035.60) et en diminution au Secrétariat général (- fr. 37'716.05), au Service des assurances sociales (- fr. 635'849.18) et au service du Travail (- fr. 242'079.45).

L'augmentation des recettes s'explique principalement au Service des sports par l'augmentation de la location des terrains de sports, des centres omnisports et des patinoires. Les charges du Service social n'augmentent que de 0,03 % par rapport au budget 2017.

La diminution des recettes s'explique au Secrétariat général par la baisse de la ristourne au Service du travail du montant de la subvention perçue pour les projets menés par la « Bourse à travail » et par le fait qu'il n'y a pas eu de demande de subvention effectuée au titre de la lutte contre le racisme en 2017 ; au Service des assurances sociales par le subventionnement des partenaires moins important que budgété en raison de la reprise de plusieurs tâches par la Caisse cantonale AVS et au Service du travail par le remboursement effectué par le Secrétariat d'Etat à l'économie en fonction des charges effectives moins important que budgété.

Charges

Les charges sont en augmentation au Service des sports (+4'278'556.25) et en diminution au Secrétariat général (-248'140.12), au Service des assurances sociales (-734'464.54), au Service social (-2'612'479.09) et au Service du travail (-702'860.49).

L'augmentation des charges au Service des sports est principalement due à l'amortissement du stade de football de la Tuilière et à celui de la subvention accordée pour l'organisation des Jeux olympiques de la Jeunesse d'hiver 2020.

La diminution des charges au Secrétariat général s'explique principalement par des travaux d'impression et divers projets en relation avec le Bureau lausannois pour les immigrés reportés sur le prochain exercice (par exemple la réédition de la brochure « Vivre à Lausanne ») ; au Service des assurances sociales par des économies effectuées sur les traitements en lien avec les mouvements de personnel suite à l'abandon du statut d'agence A et à la reprise de plusieurs tâches par la Caisse cantonale AVS de Vevey ainsi que par la baisse du nombre de

bénéficiaires aux aides individuelles au logement ; au Service social par les économies sur les traitements (vacances de postes entre deux engagements), par la baisse des charges d'électricité et de chauffage en lien avec le nombre de logements sociaux et par celle des subventions accordées à des institutions (ouverture reportée de l'Espace de consommation sécurisé) ; au Service du travail par les vacances de postes et par les coûts de formation du personnel plus faibles qu'estimés lors de l'élaboration du budget (nombre de cours « CEP » et de brevets fédéraux de spécialistes en ressources humaines, report de formation, prestations de formation données par des tiers). Notons que les diminutions de charges, par rapport au budget, sur les coûts de formation sont récurrentes.

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2017 de la direction SCS.

Vote de la CoFin

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la direction SCS à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

3.6.4 Logement, environnement et architecture (LEA)

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2017 de la Direction susmentionnée est composée de M. Benoît Gaillard et de M. Jean-François Cachin (rapporteur).

Introduction

L'examen des comptes de la Direction Logement, environnement et architecture nous permet de constater que le total des charges est en diminution de Fr. 3'757'739.99 par rapport au budget 2017 et en diminution de Fr. 77'012'101.83 ou en augmentation de Fr.4'037'596.84 (à voir en fonction du tableau pris en compte) par rapport aux comptes 2016.

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont en augmentation de Fr. 460'112.93 par rapport au budget 2017 et en diminution de Fr. 74'126'105.85 ou en augmentation de Fr. 5'809'182.32 (à voir en fonction du tableau pris en compte) par rapport aux comptes 2016.

Les dépassements budgétaires ont tous été validés par la Commission des finances lors des dernières séances de 2017 et les séances du 22 janvier et 8 mars 2018.

Observation

La Commission propose que le montant des produits de la vigne porté au budget devrait résulter d'une moyenne des cinq dernières années et non le maximum des revenus espérés. La demande est prise en compte par la Municipalité et va être effective pour le prochain budget.

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2017 de la Direction LEA.

Vote de la COFIN

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes LEA à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

3.6.5 Enfance, jeunesse et quartiers (EJQ)

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2017 de la Direction susmentionnée est composée de Mme Sara Gnoni et M. Vincent Brayer (rapporteur).

Charges

La direction EJQ boucle ses comptes 2017 avec CHF 201'603'634,34 de charges, montant inférieur de CHF 1'573'665,66 au budget 2017 (écart de 0,77%). Pour mémoire les charges aux comptes 2016 était de CHF 197'146'785,49

Les services qui contribuent le plus aux charges sont : le service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE) pour 32,26%, les écoles primaires et secondaires (SEP+S) pour 28,57%, les autres services contribuent chacun entre 5-10% des charges. À noter que les institutions subventionnées représentent 15.88 % des charges.

Les charges de personnel sont supérieures au budget de CHF 1'045'566,16 (1,09 % d'écart au budget 17) mais en augmentation de CHF 3'895'806,66 millions par rapport aux comptes 2016. Il provient en grande partie de la direction du SAJE, et est en partie dû à une explosion de la demande d'accueil parascolaire (APEMS), demande que la ville a décidé de combler. Cet écart est aussi lié à des coûts engendrés par du personnel auxiliaire de remplacement de maladies et de postes vacants qui ne sont pas encore repourvus.

La rubrique « Biens, services, marchandises » est inférieure CHF 948'043,56 au budget, en raison d'économies, elle est supérieure de CHF 709'100,70 supérieure aux comptes 2016.

Les amortissements sont inférieurs de CHF 1'279'051,18 au budget 17 (-7.60%) et restent inférieurs de CHF 724'738,43 par rapport aux comptes 2016 (-4.46%). Deux éléments à relever : une augmentation de CHF 230'002 au SGEFQ lié à l'amortissement de la subvention d'investissement pour la paroisse Saint-Nicolas de Fluë pas encore votée lors de l'établissement du budget 2017 ; deuxième élément à relever, une baisse de CHF 1'441'731 des amortissements par rapport au budget au sein de la Direction du SEP+S. Ce phénomène peut s'expliquer en partie par le blocage de la construction d'une extension du collège de l'églantine, en effet, certaines oppositions ont eu gain de cause ce qui implique de retoucher le projet.

Revenus

Parmi les revenus, les dédommagements de collectivités publiques (essentiellement la participation du Canton aux charges), sont supérieurs au budget 2017 de CHF 1'431'660,71 (+5,28%). Ils représentent CHF 28'530'860,71 soit 48,53% des revenus totaux (CHF 58'787'607,28), à noter que cette catégorie a connu une hausse massive de CHF 3'325'767,15 (+13,19%) par rapport aux comptes 2016. Trois éléments sont à relever pour expliquer cette hausse des dédommagements des collectivités publiques. En premier lieu, une augmentation de CHF 945'858 au SEP+S liée principalement à la scolarisation des requérants d'asile EVAM dont le nombre d'élèves est en hausse. Deuxièmement, une augmentation au SAJE de CHF 1'292'788 liée à l'augmentation de la participation de la FAJE passée de 23% à 26% de la masse salariale éducative. Enfin, une baisse de CHF 382'025 au SGEJQ liée à une baisse des effectifs de l'institution Valmont.

Les revenus des taxes, ventes et prestations facturées dépassent les attentes du budget 2017 de CHF 621'829.87 (+2,75%), elle représente 39,51% des revenus et se situent à CHF 23'225'229,87. Cette catégorie a augmenté de CHF 273'955,43 (+1,19%) par rapport aux comptes 2016.

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2017 de la Direction EJQ.

Vote de la COFIN

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes EJQ à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

3.6.6 Finances et mobilité (FIM)

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2017 de la Direction susmentionnée est composée de M. Gianni-John Schneider (rapporteur) et M. Philippe Miauton.

Budget de la Direction

Les comptes 2017 présentent le premier exercice comptable de la nouvelle direction des finances et mobilité. Dès lors, les comptes 2016 qui se réfèrent à l'ancienne direction FIPAV ne sont pas repris dans le rapport car ils ne sont pas comparables.

L'examen des comptes nous permet d'indiquer que les charges ont été plus importantes de CHF 66'460'517 par rapport au budget 2017.

En ce qui concerne les revenus de la direction, ceux-ci sont en augmentation de CHF 83'474'523 par rapport au budget 2017.

En résultat, l'excédent de revenus pour l'exercice 2017 est de CHF 17'014'006 pour la direction.

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2017 de la Direction FIM.

Vote de la COFIN

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de la direction FIM à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

3.6.7 Services industriels (SIL)

La sous-commission chargée d'analyser le budget 2018 de la Direction susmentionnée est composée de Messieurs Romain Felli (rapporteur) et Johann Dupuis.

Remarque

D'une manière générale, il convient de souligner l'importance de la transformation introduite par le projet Ariane qui a réorganisé la structure et l'organisation des Services industriels, et qui a notamment conduit à des changements importants pour le personnel. Des économies substantielles ont été faites car plusieurs dizaines de départs d'employé-e-s n'ont pas encore été remplacés. Les recrutements ont repris au début de 2018 et cette baisse est donc temporaire.

De surcroît, les réorganisations liées à Ariane et la baisse du nombre de personnes employées se marquent aussi des retards pris dans certains projets, Equiwatt et Net+ par exemple.

Introduction

Le résultat 2017 des SIL se solde par un excédent de revenus de fr. 47'823'677.- légèrement en dessus du budget (+1.3 mio.). Cet excédent est néanmoins nettement inférieur à ceux des dernières années, en baisse de près de 25% par rapport aux comptes 2016. On notera toutefois, au point suivant, qu'une grande partie de cet écart provient de différences de prélèvement (moindres) et d'attributions (supérieures) aux réserves, qui découlent d'évolutions impondérables liées notamment à la régulation des tarifs de l'électricité et du gaz.

Attributions aux réserves

L'état des fonds de réserve et de péréquation des Services industriels au 31.12.2017 :

	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF
Fonds de réserve et de renouvellement :							
- gaz	12'073	11'843	12'473	13'137	14'433	13'291	12'213
- chauffage à distance	5'234	4'840	5'681	7'674	10'104	10'077	9'084
- production d'électricité de Lavey	30'142	30'219	29'178	28'284	30'283	27'204	23'713
- autres production d'électricité	2'168	2'167	2'167	2'167	2'165	2'164	2'162
- distribution d'électricité	4'746	4'366	4'175	3'993	3'921	3'790	3'758
- multimédia	3'443	3'560	3'460	3'360	3'260	4'549	4'262
- production de chaleur renouvelable CAD	5'997	3'966	2'134	1'452	0	0	0
- activités « Contracting »	84	87	91	0	0	0	0
Fonds de péréquation :							
- diff. couverture gaz clients finaux	10'318	18'400	18'400	16'378	16'378	16'378	16'378
- chauffage à distance	7'000	7'000	10'548	10'548	11'548	11'548	10'048
- électricité	1'642	2'492	2'756	2'318	2'318	928	0
- timbre d'acheminement EL	-4'967	-8'841	-1'602	5'052	4'234	6'220	9'359
- vente d'énergie électrique	2'253	1'396	682	-173	3'913	0	0
- éclairage public	4'961	2'904	1'247	-679	-1'853	-1'512	-827
- multimédia	3'878	6'558	12'217	20'217	25'848	0	0
- timbre d'acheminement gaz	1'807	-147	533	4'064	0	0	0
- diff. couverture gaz fournisseurs aval	0						
- diff. couverture distributeurs aval du gaz	-578						
Total	90'201	90'810	104'140	117'792	126'552	94'637	90'150

Observation

L'exercice se boucle sur une baisse importante du nombre d'employé-e-s des SIL (-34.8 EPT) par rapport au budget. La principale raison en est l'introduction d'Ariane qui a conduit à suspendre la mise au concours de poste en attendant une clarification des tâches et des besoins au sein de l'organisation. Cette baisse est donc temporaire et les engagements ont déjà repris.

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2017 de la Direction SIL.

Vote de la COFIN

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes des SIL à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

4. Réponse au postulat de M. Pierre Ethenoz et consorts « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables »

La Municipalité s'engage à respecter les demandes des postulants en termes de mesures structurelles d'améliorations financières, sans augmentation de l'imposition directe ou indirecte, à hauteur de CHF 35 millions pérennes au plus tard en 2021.

Ceci est rendu possible entre autres grâce aux mesures PSAF I et II. Elle explique également que les analyses se poursuivent afin d'identifier les futures mesures à porter aux budgets 2019-2020.

D'autres par, elle estime que conformément au souhait exprimé par les postulants, les mesures liées au PSAF II seront communiquées à la COFIN lors de leur intégration au budget. Ce mode opératoire a déjà été appliqué lors des travaux du Conseil communal liés au budget 2018.

La Commission des finances approuve ces mesures et remercie la Municipalité pour sa réponse.

5. Révision de l'article 15 du règlement communal sur la circulation et le stationnement

Ce projet vise à élargir l'utilisation des revenus du stationnement sur le domaine public, qui est actuellement limité à la gestion et à l'entretien des places de parc sur le domaine public, à l'ensemble de la mobilité de façon générale.

Certaines voix au sein de la Commission des finances se sont étonnées sur la forme de la présentation de cette révision de règlement par la Municipalité. Il aurait pu être souhaitable que, sur un sujet sensible et ayant été largement médiatisé, cette révision fasse l'objet d'une commission ad hoc ou soit du moins traité en aparté de l'étude des comptes 2017 par la Commission des finances.

6. Conclusions finales

La Commission des finances propose au Conseil communal d'adopter les points suivants :

- 1) d'approuver les comptes de 2017 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2018/16, du 26 avril 2018**

Vote de la Commission :

Oui : 8

Non : 0

Abstention : 0

- 2) d'approuver la réponse au postulat de M. Pierre Ethenoz et consorts « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables » ;**

Vote de la Commission :

Oui : 7

Non : 0

Abstention : 1

- 3) d'adapter l'article 15 du règlement communal sur la circulation et le stationnement de la manière suivante :**

« Le produit des taxes perçues pour l'usage du domaine public à des fins de stationnement limité de véhicules sert à couvrir les charges de gestion du patrimoine administratif liées à la « mobilité » (construction, maintenance, exploitation et entretien des infrastructures routières, des équipements de gestion des circulations, des infrastructures de stationnement, des aménagements pour la mobilité douce et les transports publics, etc...). Ces taxes sont fixées de telle manière que le montant perçu soit en adéquation avec la contrepartie obtenue par l'utilisateur de l'usage ».

Vote de la Commission :

Oui : 7

Non : 1

Abstention : 0

Lausanne, le 22 mai 2018

Le Président et rapporteur :
Stéphane Wyssa

